

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 02/10/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

N° 2020.026 : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : Michel PECOUT, Président

Secrétaire de séance : Jean MANGION

Nombre d'élus en exercice : 24			<u>Suffrages</u>			<u>Date de la convocation</u>
<u>Présents</u>	<u>Procurations</u>	<u>Absents</u>	<u>Pour</u>	<u>Abstention</u>	<u>Contre</u>	17 septembre 2020
24	0	0	24	0	0	

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Laurie PONS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Claire de CAUSANS (suppléante), Madame Sophie ASPORD (suppléante) Monsieur Gérard QUAIX (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Daniel ROBERT (suppléant).

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Fabien BOUILLARD,

TPA : Madame Nathalie GIRARD.

Fait à Arles le 2 octobre 2020

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

N° 2020.026 : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : Michel PECOUT, Président

Secrétaire de séance : Jean MANGION

Nombre d'élus en exercice : 24			Suffrages			Date de la convocation
Présents	Procurations	Absents	Pour	Abstention	Contre	
24	0	0	24	0	0	17 septembre 2020

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Laurie PONS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Claire de CAUSANS (suppléante), Madame Sophie ASPORD (suppléante) Monsieur Gérard QUAIX (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Daniel ROBERT (suppléant).

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Fabien BOUILLARD,

TPA : Madame Nathalie GIRARD.

.....

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020, tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

Vu l'arrêté préfectoral de transformation du Syndicat mixte du Pays d'Arles en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles au 5 septembre 2017 ;

L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Conseil syndical détermine le nombre des Vice-Présidents sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil.

Considérant la composition du Bureau du PETR du Pays d'Arles fixée par l'article 8 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural :

« Le Conseil Syndical élit les membres du Bureau.

Le Bureau comprend le Président, des vice-présidents dont le nombre ne peut excéder 30 % des membres du Conseil syndical ainsi que des conseillers titulaires ».

Ainsi, les 24 sièges qui composent le conseil syndical du PETR du Pays d'Arles, portent à 7 le nombre maximal de Vice-Présidents.

Je vous demande donc de bien vouloir procéder au vote :

1 - FIXER à 7 (sept), le nombre de postes de Vice-Présidents.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Le Président,
Michel PECOUT

